

Règlement du Championnat Régional de Dressage 2018 des Pays de la Loire

La Roche sur Yon - 6 et 7 Octobre 2018

Art. 1. Calendrier

Le championnat régional de dressage est organisé à La Roche sur Yon les 6 et 7 Octobre 2018 par l'association Vendée EquiEvents sous le numéro 201885086.

Art. 2. Epreuves support

Le Championnat Régional se déroulera sur les épreuves suivantes :

Championnat Ama 3 : Ama 3 Préliminaire et Ama 3 Grand Prix

Championnat Ama 2 : Ama 2 Préliminaire et Ama 2 Grand Prix

Championnat Ama 1 : Ama 1 Préliminaire et Ama 1 Grand Prix

Championnat Ama Elite : Ama Elite Préliminaire et Ama Elite Grand Prix

Art. 3. Conditions de participation

Les championnats sont ouverts aux cavaliers domiciliés en Pays de la Loire.

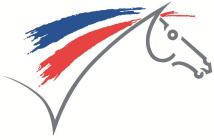
La domiciliation sportive du concurrent est définie par le club d'appartenance de la licence du concurrent au jour de la clôture des engagements ou par l'adresse de son domicile personnel figurant sur sa licence. L'un ou l'autre de ces critères sera pris en compte pour valider la participation à un championnat de la Région Pays de la Loire

Chaque couple cavalier – cheval doit obligatoirement participer aux 2 épreuves de sa catégorie (Préliminaire et Grand Prix) pour entrer dans le classement Championnat.

Les reprises programmées dans un Championnat sont ouvertes aux cavaliers (es) des autres régions mais hors Championnat de la Région Pays de la Loire. Les classements aux championnats régionaux seront effectués à partir d'un classement Bis.

Cavaliers et chevaux ne peuvent courir qu'un seul championnat.

Les concurrents ayant plusieurs chevaux engagés dans les épreuves support des Championnats Régionaux doivent déclarer le cheval avec lequel ils souhaitent que leurs résultats soient pris en compte pour le classement Championnat. Cette déclaration doit être faite par mail à : vendee.equievents@gmail.com , au plus tard le Vendredi 5 Octobre à 12h.



Art. 4 Classements Championnats

Les points attribués aux cavaliers correspondent à la moyenne des notes obtenues exprimées en pourcentage des deux reprises (Preliminaire + Grand Prix).

A l'issue du classement final et en cas d'égalité de points, le pourcentage le plus haut obtenu dans la reprise Grand Prix départagera les ex-æquo. En cas de nouvelle égalité les concurrents seront déclarés ex-æquo.

Les 3 premiers couples de chaque Championnat (Amateur 3, 2, 1 et Elite) seront récompensés en plaques, flots et lots.

Art. 5 Divers

Les textes des reprises ne peuvent pas être dictés dans les épreuves supports de championnats

Ce règlement définit un cadre de travail pour déterminer les podiums du championnat régional de dressage des Pays de la Loire. Pour toute disposition non prévue dans ce règlement, il convient d'appliquer le règlement Général et Dressage FFE en vigueur.